

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 novembre 2025 – 17 heures 30

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François IRIGOYEN, Président

Administrateurs en exercice : 16

Nombre de présents : 10

N° 5

Objet : SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL POUR L'ANNEE 2025

Présents

M IRIGOYEN - Mme MORICE – Mme DEBARBIEUX – M ALVAREZ
Mme ZUGARRAMURDI – M BIVES-TOURON – Mme LEDESMA
Mme BIDART-LABROUSSE – M ARTOLA – Mme TINAUD-NOUVIAN

Pouvoirs

Mme FOURNIER-DULAC à Mme BIDART-LABROUSSE
Mme ALBISTUR à M BIVES-TOURON

Absente excusée

Mme DELQUE
M BOIVIN
Mme CHAUFFARD

Absent

Mme GONZALO

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observation

Acte exécutoire
Certifié conforme à l'original
Le Président
~~Par délégation, le Vice-Président~~

N° 5 – SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL POUR L'ANNEE 2025

Monsieur Jean-François IRIGOYEN, Président du centre communal d'action sociale de Saint-Jean-de-Luz, expose,

Les agents du CCAS adhèrent à l'amicale du personnel de la Ville de Saint-Jean-de-Luz.

A ce titre, outre la cotisation payée par chaque amicaliste, l'employeur verse une subvention annuelle au prorata du nombre d'employés affiliés à l'amicale. Pour l'année 2025, cette participation par agent est de 200 euros.

Ainsi, afin que les personnels de nos structures puissent continuer à bénéficier des avantages de l'amicale du personnel de la Ville de Saint-Jean-de-Luz, il est proposé au conseil d'administration,

d'autoriser le versement de la subvention annuelle due au titre de l'année 2025 sur la base de 200 € par agent, soit un total de 2.800,00 € pour les 14 agents.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- après en avoir délibéré
- autorise le versement de la subvention annuelle due au titre de l'année 2025 sur la base de 200 € par agent, soit un total de 2.800,00 € pour 14 agents

Adopté à l'unanimité

Le Président du CCAS
Jean-François IRIGOYEN

